

Etudes	Métiers
Emploi	Formation
Vie pratique	Loisirs, Sports
Vacances	Etranger



Les foyers et résidences pour jeunes travailleurs

Vous avez entre 18 et 25 ans, vous êtes en CDD, CDI, à temps partiel, en contrat pro, apprentissage, alternance ou étudiant boursier ? Vous pouvez accéder à un premier logement autonome grâce aux Foyers de Jeunes Travailleurs.

En chambre individuelle, appartement partagé ou encore studio, l'objectif de ce dispositif est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en les soutenant notamment par un accompagnement social adapté.



Les sites de FJT sur l'île

Foyer de jeunes travailleurs, qu'est-ce que c'est ?

« Le Foyer de jeunes travailleurs (FJT) est un dispositif d'hébergement favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes soutenus par un accompagnement social adapté »

Source : http://www.groupe-sos.org/structures/887/Foyer_de_Jeunes_Travailleurs_AAPEJ

Pour retrouver des informations plus générales, vous pouvez vous rendre au lien suivant :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2018.xhtml>

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

Site du Sud

4 Rue Suffren

97410 Saint-Pierre

Tél : 02 62 25 65 63

Fax : 02 62 25 53 67

Courriel : aapefjt@orange.fr

Web : http://www.groupe-sos.org/structures/887/Foyer_de_Jeunes_Travailleurs_AAPEJ

*Capacité d'accueil : 26 chambres meublées dont 10 studios aménagés pour l'accueil de jeunes travailleurs handicapés.

Le foyer dispose également de 16 studios équipés, en diffus, installés dans la commune du Tampon.

ACTUEL CRIJ Réunion



Site de l'Ouest

5 bis rue Victor Hugo
97825 Le Port CEDEX
Tél : 02 62 25 31 35
Fax : 02 62 57 87 34
Courriel : contact@fjtleport.re
Web : <https://fjtleport.re/>

Accueil des jeunes de 18 à 25 ans, seuls et avec des ressources (salarié en contrat d'apprentissage, ou étudiant, ou en insertion*), qui accepte de s'impliquer dans le projet socio-éducatif proposé par le Foyer de Jeunes Travailleurs.

Des demandes de dérogations au regard de l'âge sont parfois possible

* sont inclus les publics en Garantie Jeunes, bénéficiaire du RSA, percevant l'allocation chômage ou encore l'aide de l'ASP.

La Mission Locale Est

La stabilité dans le logement contribuant de manière importante à l'insertion professionnelle, la Mission Locale Est propose, selon votre situation, de vous accompagner dans votre projet de logement.

Concrètement, cela concerne les jeunes de moins de 26 ans qui sont : en emploi, en formation, ou en démarche active de recherche d'emploi (dans un dispositif d'accompagnement particulier : Garantie Jeunes, PACEA...), qui ont des revenus minimums de 439€ / mois dans l'accès au logement.

Les jeunes qui bénéficient de ce service sont soit en situation de conflit familial, soit éloigné géographiquement de leur lieu de travail ou de formation.

Vous serez accompagné dans votre recherche de logement et dans vos démarches administratives (auprès de la CAF notamment). La Mission Locale Est loue des logements auprès des bailleurs privés ou publics, qui sont ensuite sous-loués aux jeunes répondant aux critères d'emploi, de formation, de recherche active d'insertion, et de précarité dans le logement. A l'entrée en logement, vous n'aurez pas à vous préoccuper du paiement de la caution et la garantie demandée par les bailleurs.

Au bout de 6 mois de sous-location, si votre situation le permet, la MLE effectuera un glissement de bail sous votre nom. Vous serez également accompagné dans la gestion de votre budget et de vos économies afin d'être en mesure de payer la caution une fois le bail à votre nom.

Cette action d'accompagnement vers et dans le logement et d'intermédiation locative intervient dans le cadre d'un appel à projets de la DJSCS et est cofinancé par le FSE.

Plus d'infos :

MISSION LOCALE EST

188 Chemin Pente Sassy
Immeuble Connexion
97440 Saint-André
Tél : 02 62 46 54 74
Courriel : ml.saintandre@mle.re



CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter



Pour vous accompagner dans votre projet de logement

« Vous êtes jeune ? Vous avez des ressources ? Un projet professionnel ? des économies ? Vous êtes étudiant ?

Vous vous retrouvez dans une situation difficile et sans solution de logement ?

Le CLLAJ est un dispositif d'aide à l'accès au logement pour les jeunes de 18 à 30 ans quel que soit sa situation

Il accueille, informe, oriente, et accompagne les jeunes dans leur projet logement (aide à organiser sa recherche, à préparer son dossier locataire, informe sur les droits et obligations du futur locataire, aide dans les démarches financières, administratives, aide à se maintenir dans son logement, etc.)

Le CLLAJ propose également aux propriétaires une multitude d'avantages : diffuser vos offres et vous mettre en contact avec des jeunes locataires potentiels, met à votre disposition des documents téléchargeables (état des lieux, bail...) vous tient informé des nouvelles réglementations, vous informe sur les aides au maintien dans le logement, etc...

Pour plus d'information et prendre rendez-vous avec le CLLAJ Réunion :

COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES - CLLAJ REUNION

Courriel : locajeune974@alefpa.re

Web : www.locajeune974.re

Facebook : [Cllaj Reunion](https://www.facebook.com/Cllaj-Reunion)



Vous pourrez y poser vos questions, exposer votre projet et tchater avec un(e) des intervenant(e) du CLLAJ ! »

Source : CLLAJ Réunion, 2017

Les aides financières

La CAF Réunion

Tout ou une partie de vos frais d'hébergement peuvent être pris en charge par l'aide au logement de la CAF.

« Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des deux aides au logement suivantes :

l'**allocation de logement familiale (Alf)**,

ou l'**allocation de logement sociale (Als)**.

Elles ne sont pas cumulables.

L'Alf concerne les personnes qui :

- ont des enfants ou certaines autres personnes à charge ;

ACTUEL

CRIJ Réunion

- forment un ménage marié depuis moins de 5 ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

L'Als s'adresse à ceux qui ne peuvent pas bénéficier de l'Alf.

La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques. » *Source : lien suivant*

Plus d'infos : <https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement>

Estimer le montant de votre aide : <http://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits>

Retrouver la liste des points d'accueil avec leurs horaires sur :
<https://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/points-d-accueil>

Le Locapass

Qu'est-ce que c'est ?

« L'AVANCE LOCA-PASS® permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 500 € maximum. Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole. » *Source : lien suivant*

Web : <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

Où déposer le dossier Locapass ?

ACTIONLOGEMENT

97 Rue de La République
CS 91029

97404 Saint-Denis Cedex

Tel : 02 62 90 22 60

Fax : 02 62 41 52 09

Web : <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

*Ont également une présence dans le Sud :

3 Rue du Père Rimbault, Résidence Chevalier Banks – Appt 1, Bât L



Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite ©

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel

97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter